

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 82 (2010)

Heft: 2

Artikel: "Nous avons des frais administratifs en dessous de la moyenne"

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-145017>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



«Nous avons des frais administratifs en dessous de la moyenne»

La coopérative Logement Idéal a été fondée le 20 octobre 1960 à l'instigation de deux députés au Grand Conseil issus de la Société des jeunes commerçants et de la Société industrielle et commerciale de Lausanne. Deux députés qui, bien que situés à droite sur l'échiquier politique, ont décidé d'eux-aussi laisser parler leur fibre sociale à une époque où l'on commençait déjà de parler de crise du logement et où les coopératives d'habitation étaient plutôt une émanation de la gauche ouvrière. C'est finalement en 1963 que la société finalise son premier projet et construit, au chemin de l'Ancien-Stand, sur les hauts de Lausanne, un groupe d'immeubles comprenant 41 appartements.

Dans les années 1970, Logement Idéal réalise un de ses projets les plus ambitieux. Toujours au nord de la ville, dans le quartier des Boveresses, elle crée un quartier de 230 logements proposant de nombreux espaces verts ainsi que des commerces de proximité, un restaurant et trois salles de classes enfantines. Grâce à son architecture proposant des petits immeubles avec de nombreux décrochements et aux façades colorées, cet ensemble a très vite gagné le surnom de «Casbah». En 2007, la coopérative a réhabilité les trois salles de classe, dont la commune n'avait plus besoin, afin de permettre à l'EMS existant de proposer douze lits supplémentaires.

Logement Idéal fonctionne grâce à un bureau exécutif de trois personnes: un président, un vice-président-trésorier et un secrétaire. Afin de rationaliser au maximum ses frais de fonctionnement, la société n'a pas de locaux propres mais dispose, en cas de besoin, de ceux de son siège social, domicilié auprès de la Régie Braun, ou de la fiduciaire de son vice-président, basée à Pully. Son conseil d'administration se compose de douze membres: des représentants des deux sociétés fondatrices, ainsi que deux ex-administrateurs de l'Office vaudois de constructions à caractère social, coopérative qu'elle a absorbée en 1995. Un siège est réservé à la Commune de Lausanne.

Pierre-André Cavin est entré au conseil d'administration de Logement Idéal en 1996 en qualité de président de la Société des jeunes commerçants. Devenu secrétaire l'année suivante, il a repris la présidence en 2009. «On est un conseil d'administration qui réunit les compétences utiles et nécessaires du domaine de l'immobilier, de la construction, de la gérance d'immeuble et de la gestion financière, souligne-t-il. Nos immeubles étant tous administrés par des gérances, nous avons des frais administratifs en dessous de la moyenne des autres coopératives et autres fonds de placements immobiliers comparables. Faute de grands investissements, nous ne sommes en outre pas à la recherche de fonds propres. Ces dernières années, nous avons pu distribuer à nos sociétaires des intérêts de plus de 4%.» A noter que pour être locataire d'un immeuble de la coopérative, il n'est pas obligatoire d'être sociétaire et d'acquérir des parts. Sgo